



APRAGAZ

a.s.b.l.

Votre organisme de Contrôle / Service Externe de Contrôles Techniques

Rapport SB109223

Type 5



NUMEROS D'AGREMENTS:

- FLANDRES 2002/H064-2007/K043-MDB/2021/00001
- BRUXELLES AGR 001
- WALLONIE 99/002

RUE HAYMONT, 11

5101 ERPENT

Rapport de l'examen d'un dépôt en réservoirs fixes non réfrigérés de gaz propane ou de gaz butane liquéfiés commerciaux ou de leurs mélanges (A.R. du. 21/10/1968 et ses modifications + prescriptions de l'Arrêté du Gouvernement Wallon dd 7 juillet 2005) dans la limite des responsabilités contractuelles du fournisseur de gaz.*

C	300994000	R	J05582	A5
----------	-----------	----------	--------	-----------

A LA DEMANDE DE ANTARGAZ NOUS AVONS PROCEDE LE 26/01/2026 AU CONTROLE DU DEPOT SIS :

RUE HAYMONT, 11 , 5101 ERPENT

UTILISATEUR:

RESERVOIR	CONSTRUCTEUR	NUMERO	CAPACITE	DATE-E
	VAN LEER	J05582	3000	19/10/1971
	N° CERTIFICAT	DELIVRE LE		PAR
	10492S71			APRAGAZ
SOUPAPE DE SECURITE	OMECA EU 24 1" NPT 15,7b	2	DATE	10-2016
				ECHEANCE 10-2026
ATTESTATION DE TUYAUTERIE				CLAPET ANTI-RETOUR Oui
N° de l'habilitation	INSTALLATEUR	CODE POS	COMMUNE	CERTIFICAT
PAT	COLLARD	0000		05/03/1971
partie extérieure	Technogaz	4960		12/12/2016
AUTORISATION	CLASSE	DATE	EXPIRATION	CAPACITE ADMISE
	3	25/02/2008	25/02/2018	3000
	CAPACITE INSTALLEE			50 %

REMARQUES:	2,1f	INFRACTIONS:	
-------------------	------	---------------------	--

- 2 L'autorisation d'exploitation est venue à échéance : veuillez introduire auprès de l'administration compétente, une demande en vue de l'obtention d'une nouvelle autorisation.
- 1f Les tuyauteries - partie intérieure - doivent être (re)contrôlé. Veuillez nous transmettre une copie du rapport

- Pour les installations réalisées ou modifiées après le 1/01/2007, l'attestation de tuyauterie doit être établie par un installateur habilité pour le gaz propane ou par un Service Externe de Contrôles Techniques.

- Limiteur de pression: Oui

UPSO / OPSO : N

Protection cathodique

circuit ouvert: 0 mV

circuit fermé: mV

courant: mA

Multimètre : F-I.140-15

liaison isolante: N

CONCLUSION

Nous ne pouvons donner qu'un rapport provisoire de l'installation. Le rapport de conformité de l'installation pourra être délivré après examen des documents demandés et ceci avant: 01-2027

* limité aux parties visibles, extérieures du bâtiment.

RP 141/Rev.8-F Date : 26/01/2026

As-tu vu de l'asbl APRAGAZ, l'agent visiteur,

DDE